

LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE : BILAN ET EXTENSION DE SON CHAMP D'APPLICATION

Une présentation pour les collectivités territoriales



LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Se donnent rendez-vous pour échanger

Seront présents :



Monsieur le Président ainsi que plusieurs acteurs du CDG 64

Maître Crépin, Médiatrice expérimentée

Madame Réaut, Magistrate référente Médiation

DES RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ÉLUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



RENDEZ-VOUS AU CDG 64

JEUDI 16 JUIN 2022

DE 12H30 À 13H30



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PAU